Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 9

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II

Nous venons de recevoir la nouvelle édition de la brochure intitulée **Aux Recrues suisses**. Nous sommes heureux de constater que les auteurs de cet utile opuscule s'efforcent de condescendre de plus en plus aux vœux du corps enseignant, et cela autant que peut le permettre le cadre d'une modeste publication.

Nous apercevons en effet que la 2me édition de notre *Guide pratique* des recrues a subi de sensibles améliorations ainsi que des adjonctions avantageuses.

Sous la rubrique *Lecture* figure une vingtaine de petits sujets analogues à ceux que l'on donne dans la règle aux examens fédéraux. Nous en aurions aimé un plus grand nombre, mais nous pensons que cela suffit.

Au ch. II intitulé *Composition* nous remarquons avec plaisir des modèles de rédaction usuelle que les jeunes gens pourront consulter avantageusement pour les examens de recrues mais surtout pour leurs besoins personnels. Trente-un sujets divers de composition suivent ces modèles.

La partie consacrée à l'*arithmétique* a été également revue. Là encore, quelques lacunes ont été comblées. A notre humble avis, ces 10 pages de théorie et d'exercices en petit texte forment un tout suffisant pour aider le jeune homme à suivre avec fruit les leçons du maître dans la branche. — A la suite des exercices théoriques et pratiques de calcul, MM. Perriard et Golaz y ont adjoint plusieurs séries de questions données dans les examens fédéraux.

Les branches dites *civiques* terminent le petit ouvrage de Messieurs les experts pédagogiques précités. L'emploi du petit texte pour des faits moins importants a permis d'étendre légèrement les matières. La division du texte historique en paragraphes numérotés est heureuse. L'emploi des caractères gras pour marquer les subdivisions de la partie géographique est également un progrès.

En terminant notre petit compte rendu, nous ne saurions donc que recommander vivement à Messieurs les instituteurs et aux jeunes gens qui doivent suivre l'hiver prochain les cours de perfectionnement, la brochure *Aux Recrues suisses*. P. M.

CORRESPONDANCES

I

Conférence des instituteurs et des institutrices de la Glâne, A ROMONT

Monsieur le Rédacteur,

Sous la présidence de M. Crausaz, inspecteur scolaire, avait lieu, le mercredi 8 août, une conférence officielle du corps enseignant de la Glâne dans la salle de l'école inférieure des garçons, à Romont.

M. Oberson, préfet du district et M. Dévaud, Rd chanoine et directeur de l'école secondaire, nous honoraient de leur présence et nous témoignaient leur vive sympathie en nous donnant des conseils précieux.

La séance est ouverte vers 2 heures par la prière; puis M. l'Inspecteur nous annonce que l'on va immédiatement procéder à la nomination d'un nouveau secrétaire des conférences.

M. le Prétet, dont les multiples occupations ne lui ont pas permis de rester au milieu de nous pendant toute la séance, a bien voulu nous communiquer ses observations relatives à la manière de remplir uniformément les listes mensuelles d'absences, et à l'obligation qu'ont les communes de faire récurer les salles d'école conformément à l'art. 83 du règlement général. Du reste, les commissions scolaires ont reçu de la Préfecture par l'intermédiaire de la gendarmerie une circulaire à cet effet, mais souvent il faut réitérer ces ordres trop tôt oubliés. M. le Préfet, dans sa sollicitude pour la bonne marche des écoles, recommande aux membres du corps enseignant de son district de lui signaler les communes en retard de ce côté-là.

Après l'appel nominal qui n'accuse aucune absence non justifiée, M. l'Inspecteur continue par des conseils et des observations que lui ont suggérés les visites du printemps et la manière propre à chacun d'interpréter souvent à faux la loi et le règlement.

Ces observations peuvent se résumer comme suit :

1. *Des rapports annuels.* — Ces rapports sont très mal compris. Il est vrai que le formulaire prête à la confusion. Pour établir de l'ordre, comptez les nouveaux élèves dans le nombre à inscrire en face de cette rubrique : « Au 1er mai, l'école comptait ».....

2. *Des permissions.* — Ne donnez des permissions qu'aux élèves dont vous êtes satisfaits soit sous le rapport de la conduite, soit sous le rapport de l'étude et de la fréquentation (art. 41 litt. *e.* du règl.).

3. Quelques instituteurs qui ne savent refuser eux-mêmes aucun congé se tirent d'embarras en renvoyant les parents auprès de l'Inspecteur qui, disent-ils, leur accordera la permission demandée. Cette façon d'agir n'est pas légale. C'est causer ainsi aux pauvres parents des frais de déplacement et une perte de temps. Car l'instituteur seul peut accorder des permissions et il ne doit requérir la sanction de l'Inspecteur que lorsqu'il accorde lui-même le congé. Dans ce cas il doit écrire lui-même et ne pas faire voyager les parents.

4. *Des conférences régionales.* — L'art. 190 du règlement général prévoit l'institution des conférences régionales sous la direction de l'Inspecteur. Mais en outre et à l'exemple des instituteurs de la région de Villaraboud qui ont fondé une Société pédagogique libre, je verrais avec plaisir, dit M. l'Inspecteur, des réunions analogues dans d'autres parties de mon arrondissement.

5. *Des listes d'absences.* — N'oubliez jamais d'additionner les listes et veuillez ne point charger ces listes d'autres indications, telles que avis de vacances, etc.

M. l'Inspecteur a communiqué ensuite à l'assemblée quelques impressions personnelles recueillies à la réunion cantonale de Bulle.

M. Dévaud, Rd chanoine, nous a charmés pendant quelques instants en nous donnant pour ces vacances des conseils dictés par l'affection, conseils que nous suivrons tous puisqu'ils ont en vue notre santé et notre perfectionnement moral et intellectuel. M. le Rd Chanoine nous exhorte à faire d'agréables promenades pour secouer la poussière de l'école, pour chasser cet air impur du dedans et respirer l'atmosphère

bien saine de nos riantes campagnes. « Faites de bonnes lectures, de ces lectures qui élèvent l'âme au-dessus des maux et des labeurs de cette terre; la mission que nous avons, dit M. le Rd Chanoine, est bien pénible, souvent bien ingrate, mais sachons considérer ces travaux pour le ciel et pour le bien de l'Eglise. M. le Directeur de l'école secondaire a assisté avec intérêt et bonheur à la réunion cantonale de Bulle où des orateurs distingués ont fait ressortir les avantages qu'il y avait à parler à l'école plus souvent de la bonté de Dieu, de sa miséricorde et de sa justice; des récompenses et des punitions éternelles. Les instituteurs zélés profiteront incontestablement des bonnes choses entendues à cette grande assemblée.

Prennent encore la parole MM. Grand et Vollery à Romont, Tinguely à Ursy, Grognuz à Lussy et Audergon à Middes, expliquant leur manière de voir sur les moyens d'émulation.

M. l'Inspecteur clôt ces débats intéressants et utiles par quelques conseils sur l'enseignement des différentes branches du programme et recommande spécialement aux instituteurs de commencer courageusement la tenue des classes pour les jeunes gens appelés à subir prochainement les examens fédéraux.

En terminant, M. le Président remercie au nom de toute l'assemblée M. le Rd chanoine Dévaud de son sympathique concours. La séance est levée à 5 heures. *Le secrétaire :* PASQUIER.

II

Lausanne, 17 août 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Selon ma promesse, je viens vous rendre compte, brièvement, de ce qui s'est passé dans la séance générale de la Société pédagogique vaudoise, le 29 juin dernier.

Vos lecteurs savent que la question à l'ordre du jour était celle de la *formation du corps enseignant*. Le rapport général avait été rédigé par M. Genillard, professeur à Lausanne, lui-même auteur du précédent rapport sur la revision de la loi scolaire.

Ce travail conclut à une réforme radicale dans le système de la préparation du personnel enseignant primaire. Il demande la suppression de l'Ecole normale actuelle, prétendant que cet établissement, qui isole le jeune homme du grand courant des études, fait double emploi avec nos collèges et nos écoles supérieures. Il suffirait, selon l'auteur du rapport, de créer, au chef-lieu du canton un gymnase pédagogique, où les élèves-régents termineraient leurs études, en deux années. Tout jeune homme qui désire se vouer à l'enseignement serait tenu de fréquenter un établissement secondaire cantonal. Ses études préparatoires seraient ainsi semblables à celles des jeunes gens qui se destinent aux professions libérales ou techniques, et les cours particuliers ne porteraient que sur les branches absolument nécessaires à la pratique de l'enseignement (pédagogie, éducation, calligraphie, géographie).

La préparation des élèves-régentes s'effectuerait d'abord dans les écoles supérieures du canton et se termineraient dans la division supérieure de l'école supérieure communale de Lausanne.

L'école d'application serait maintenue. Il y serait ajouté une deuxième classe primaire et une école enfantine dirigées chacune par une personne du sexe.

Les examens pour l'obtention du brevet seraient divisés en épreuves

scientifiques et en épreuves pratiques. Des brevets spéciaux seraient institués pour les maîtresses d'ouvrages et des écoles enfantines.

Ces conclusions, je me hâte de le dire, n'ont pas trouvé un écho général parmi les membres de l'assemblée. Formulées à la suite d'une série de considérants, la plupart contestables, elles ne pouvaient que provoquer une vive discussion et soulever même une forte opposition.

Les adversaires ont vaillamment combattu les propositions du rapporteur général et se sont appliqués à montrer :

1° Que le mode de recrutement du personnel enseignant vaudois n'est nullement défectueux ;

2° Que la préparation scientifique a généralement suffit aux exigences légitimes du pays ;

3° Que rien ne s'oppose à ce que les Ecoles normales reçoivent un nouveau développement, et une réorganisation complète ;

4° Que l'éducation sociale reçue dans ces établissements, si imparfaite qu'elle ait pu être jusqu'ici, n'est pas la cause d'un manque d'harmonie entre l'école et la société ; mais que les mesures vexatoires, extrêmement regrettables, prises à l'égard du corps enseignant vaudois, dans ces dernières années, sont l'effet de circonstances étrangères au mode de formation en usage aux Ecoles normales ;

5° Enfin, que le système proposé par le rapport général est peu pratique, incomplet, et même fâcheux : peu pratique, parce qu'il trouble l'organisme des études classiques en les faisant dévier de leur but direct, qui est de préparer à l'enseignement universitaire ; incomplet, en ce qu'il néglige nécessairement le côté professionnel de la préparation pédagogique, ou le rend irréalisable ; fâcheux, parce qu'il impose à tous les futurs instituteurs l'obligation de quitter de très bonne heure la maison paternelle, si celle-ci n'est pas à proximité des centres populeux, et que, de cette façon, il éloigne de la carrière de l'enseignement bon nombre de jeunes gens qualifiés.

Malgré ces objections, l'assemblée a voté les conclusions du rapport par 150 voix contre 89.

Au point de vue de l'intérêt général, on doit regretter que cette question capitale n'ait pas été étudiée par une portion plus nombreuse des membres de la Société, et surtout que des hommes autorisés n'aient pas pris part aux débats ; il en serait résulté une meilleure issue ; car, dans ce sujet comme dans tout autre, il importe de raisonner sur des faits et de ne bouleverser qu'autant qu'il y a de solides garanties en faveur d'une meilleure reconstruction.

Il faut également déplorer le défaut de courtoisie dont ont fait preuve quelques rapporteurs de sections vis-à-vis du personnel enseignant actuellement ou précédemment en fonction aux Ecoles normales. Il n'a pas été difficile de montrer tout ce que ces révélations malveillantes renfermaient de faux ou d'exagéré.

Pour me résumer, je dirai simplement que le rapport général n'est que l'expression d'une fraction de la Société pédagogique vaudoise ; qu'il contient beaucoup d'opinions toutes personnelles et par conséquent très contestables ; qu'il émet des conclusions dont les considérants, pour absolus qu'ils soient dans la forme, n'en sont pas moins sujets à caution ; enfin, qu'il aurait gagné à tenir un compte plus grand des opinions modérées, sans vouloir forcément les réduire au silence en les taxant d'insuffisantes ou de dérisoires.

Depuis cette réunion extraordinaire, la presse s'est occupée à son tour de ce sujet. Les journaux politiques ont émis des vœux peu précis pour

le quart d'heure, en ce qui concerne le sort de l'Ecole normale vaudoise, mais tout fait prévoir qu'au moment décisif il y aura, sur cette question, des débats qui ne manqueront pas d'intérêt. X.

NOUVEAUX ENVOIS

Mois d'avril, mai et juin.

A. Collections. — Sammlungen.

De M. Egger, à Frutigen.

Specimens d'ardoises N° 1. 25 + 27 centimètres, 0 fr. 10. — N° 2. 27 + 18 cent. réglée d'un côté, 1 fr. 25. — N° 3. 29 + 20 cent réglée 1 côté, 0 fr. 23. — N° 1. 32 + 22 cent. réglée 2 côtés, 0 fr. 30. — N° 5. 24 + 24 cent. réglée 1 côté, 0 fr. 30. — N° 6. 38 + 28 cent. non réglée, 0 fr. 26.

De MM. Meyer et Zeller, libraires, Zurich.

Jos. Foramitte Italienisches Lesebuch für Anfänger 1 fr. 40.

De MM. Richter et Cie, Olten. The toy the Child Likes best. — Il Giuoco prediletto del fanciollo. — Boîtes de constructions. Preis-Liste über Patent-Steinbankkasten. Prix courant.

De M. Aug. Æppli, professeur, Winterthur. Normolzeichnungen zu den Modellen für schweiz. Handwerkerschulen. Série II. Bl. 1-12, 0 fr.

De la librairie Meyer et Zeller, Zurich. *E. Enholtz.* Methodische aufgaben über die Elemente der Buchstabenrechnung von Gleichungslehre, Zähringer, 0 fr. 60.

De M. Audergon, menuisier, Fribourg. 1 banc d'école fr.

Du Ministère de l'Instruction publique de Costa-Rica. *Miguel Obrégon.* El A. B. C. de la géographie T. 1 — *Paul Biolley.* Elementos de l'Historia natural. 1e Follet. Botanica — Reglamento di Lices de costa Rica. — *La Gaceta.* Diario official. — *El Maestro.* N. 30-34.

De M. Randegger. Interthur. Carte de la Suisse E, en usage dans les examens de recrues, 0 fr. 50.

De M. Keller, cartographe, Zurich. Petite carte manuelle de l'Europe, fr. ?

De MM. Richter et Cie, Olten. 1 Boîte de construction.

De la Direction de l'Instruction publique, Fribourg. Eléments de chant grégorien, 4 exemp. : H. Charles. Réponse au correspondant du *Bund* et à M. Manuel, au sujet des écoles du canton de Fribourg, 1872 (6 exempl.). — Guerres de Bourgogne, Grandson et Morat, 1476 (3 exemplaires). — *J. G.* Les mauvaises lectures, études et récits. — *Th. Benard.* Récits d'Histoire sainte, 1re année.

De M. R. Fretz, lithographe, Zurich. Einfache Buchhaltung für Kaufleuter. Von *Baumann* Statsbuchhalter (Lehrhefte), 3 fr. 50. — Id. für Handwerker, 3 fr. 15. — Id. Schülerhefte, 1 fr. 50.

De M. Ch. Müller, Bâle. Collection de 12 modèles pour modelage dans le cours de travaux manuels, 0 fr. 20.

De M. Egger, fabrique d'ardoises. Frutigen.

Crayons d'ardoise : *a)* grés ordinaire, le cent 3 fr. 50 ; *b)* beaux ronds, 4 fr. ; *c)* enroulés de papier, 4 fr. 50.

(A suivre.)